PRO-10436-ANNEXE IV

Étape du bilan comparatif du médicament (BCM) pour le secteur GMF et GMF-U de la DACESS

Le BCM est attendu pour tout usager ayant **une prise en charge ou un suivi**, notamment dans les situations suivantes :

- Ajout/ajustement/cessation d'une nouvelle médication/traitement.

Exceptions :

- Rendez-vous d'urgence pour un besoin ponctuel. Une attention particulière doit toutefois être portée au Rx Vigilance (ou tout autre logiciel de soutien clinique spécialisé) et, selon le jugement clinique et la pertinence de la situation, un BCM peut être effectué.
- Ajustement d'une médication déjà en cours, lorsqu'aucune autre modification de la médication par un autre professionnel prescripteur.

Étapes à réaliser – Secteur GMF et GMF-U de la DACESS		Intervenants responsables
1. Réaliser une collecte de données pour créer un meilleur schéma thérapeutique possible (MSTP) complet et précis		
1.1 S'assurer d'informer l'usager de l'obtention de son profil pharmacologique le plus récent dans le cadre de la prestation de soins et de services.		Infirmière auxiliaire, infirmière clinicienne, médecin, médecin résident, IPS, pharmacien GMF
1.2 Obtenir le plus récent profil pharmacologique de source fiable de l'usager.		Infirmière auxiliaire, infirmière clinicienne, médecin, médecin résident IPS, pharmacien GMF
1.3 Faire une entrevue **avec 2 sources différentes** (l'usager et/ou ses proches ou une personne pouvant fournir des informations pertinentes ET le plus récent profil pharmacologique de source fiable) afin d'obtenir une collecte de données exhaustive. - Il est fortement recommandé que les intervenants concernés réalisent la collecte de données à l'aide du CLI-60710 *Étapes du bilan comparatif des médicaments (BCM)*, en complétant l'étape 1 (sections 1 et 2) ainsi que le bloc d'informations générales. - L'usager et/ou ses proches ou une personne pouvant fournir des informations pertinentes peut ou peuvent compléter l'étape 1 – section 1 du CLI-60170.		Infirmière clinicienne, médecin, médecin résident, IPS, pharmacien GMF
2. Analyser le MSTP pour identifier les divergences, s'il y a lieu		
2.1 Effectuer une analyse du MSTP en vérifiant la concordance entre les médicaments/produits réellement utilisés et ceux figurant sur le plus récent profil pharmacologique de source fiable.		Infirmière clinicienne, médecin, médecin résident, IPS, pharmacien GMF
2.2 Identifier les divergences - Il est fortement recommandé que les intervenants concernés réalisent l'identification des divergences à l'aide du CLI-60710 *Étapes du bilan comparatif des médicaments (BCM)*, en complétant l'étape 2. - Il est possible d'utiliser une autre méthode qui permet d'identifier les divergences.		Infirmière clinicienne, médecin, médecin résident, IPS, pharmacien GMF
2.3 **<u>Si présence de divergence</u>** - **Intervenant non autorisé à concilier les divergences** Acheminer l'information à la pharmacie communautaire selon les modalités établies - **Intervenant autorisé à concilier les divergences -** Passer au point 3.	**<u>Si absence de divergence</u>** - **Pharmacie communautaire** : Aucune action requise	Infirmière clinicienne, IPS, pharmacien GMF
3 Concilier les divergences identifiées à l'étape précédente s'il y a lieu et communiquer les informations sur la liste des médicaments mise à jour		
3.1 Procéder à la conciliation des divergences conformément à son champ d'exercice. Aviser la pharmacie lorsque certaines conciliations ne peuvent être réalisées.		Infirmière prescriptrice, médecin, médecin résident, IPS, pharmacien GMF
3.2 Aviser l'usager et/ou ses proches/milieu de vie/prestataire de soins concernés de tout changement effectué dans la médication, selon les modalités de communication en place.		Infirmière prescriptrice, médecin, médecin résident, IPS, pharmacien GMF, pharmacien communautaire
3.3 Acheminer la nouvelle ordonnance à la pharmacie de l'usager, si applicable.		Infirmière prescriptrice, médecin, médecin résident, IPS, prescripteur pharmacien GMF
3.4 S'assurer que la conciliation de la divergence a été indiquée dossier de l'usager.		Infirmière prescriptrice, médecin, médecin résident, IPS, prescripteur pharmacien GMF